

Le nouvel examen du CRFPA, une réforme aux objectifs obscures.

Par **steeven2014**, le **11/07/2016** à **20:03**

Bonjour,

C'est officiel depuis le 7 juillet, l'examen du CRFPA sera nationalisé dès septembre 2017. L'objectif annoncé est de gommer les disparités de % d'admis entre IEJ, d'augmenter et d'unifier le niveau des élèves avocats, pour "rehausser le prestige de la profession", et de simplifier l'examen. Tout cela est débattable :

Tout d'abord, il n'y aura plus que cinq épreuves. Pour les écrits, il s'agira : d'une note de synthèse, d'un cas pratique (sur une des 6 mystérieuses matières au choix) et d'une seule épreuve de procédure !

Les épreuves d'admission seront quant à elles composées du Grand Oral, sur de la culture juridique générale, et d'une épreuve de langue, point.

Si j'étais cynique, je dirais que cette épreuves n'a pour but que d'anéantir toute polyvalence [smile3]. Mais en réjouira-t-elle certains ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2016** à **12:30**

Bonjour

Ce qui m'inquiète c'est de voir que le droit des obligations n'est plus obligatoire. Pression des publicistes ??

Par **steeven2014**, le **12/07/2016** à **13:23**

Edit : Aux objectifs obscurs; cette réforme n'a pour but[...].

Pression des publicistes, je ne sais pas; mais c'est surréaliste ! Le droit des obligations est quand même le socle indispensable à l'exercice du métier d'avocat. Il est totalement irrationnel de prétendre que pouvoir s'en dispenser va favoriser la professionnalisation des CRFPA et tirer ce métier vers le haut !

On va juste avoir un marché du travail avec des avocats chevronnés et polyvalents, et de

jeunes premiers aux compétences unidimensionnelles.

Le plus risible, c'est quand il est affirmé que l'examen du CRFPA tend à être comparable à celui de l'ENM...

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2016** à **13:33**

Bonjour

"Le droit des obligations est quand même le socle indispensable à l'exercice du métier d'avocat"

Je n'aurais pas mieux dit. C'est vraiment du grand n'importe quoi.

Par **Visiteur**, le **12/07/2016** à **15:50**

C'est surtout le fait qu'il n'y ait plus qu'une seule épreuve de procédure et la suppression des "petits oraux" qui me choque personnellement... :O

C'est dommage parce qu'à la base l'idée de nationaliser l'examen pour gommer les disparités entre les IEJ semblait bonne...

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/07/2016** à **16:11**

Bonjour

Maintenant si on loupe le grand oral, c'est foutu. Jusque là beaucoup de personnes arrivaient à compenser une mauvaise note grâce aux petits oraux. Bref, les pourcentages de réussites vont sans doute encore diminuer.

Par **Fax**, le **12/07/2016** à **20:18**

Bonsoir,

Je crois que c'est le but de la réforme !

Pour ce qui est de la ressemblance avec le concours ENM, je pense que les dispositions nouvelles en sont bien loin.

Pour ce qui est des publicistes..... no comment !!